

## PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 13 FEVRIER 2024

### Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Christine LEGUET, Geneviève MOULINIER, Béatrice FOURNIER, Véronique PAILHET,  
Mrs Sébastien BATAILLE, Frédéric MAGNE, Roger EYMERI, Claude LELEU, Pierre-Emmanuel BLANC, Maximiliaan VAN DER ZEE.

### Absents excusés :

Colette STELLJES, Jean-Luc LAMOUREUX.

### Pouvoirs :

Colette STELLJES, donne pouvoir à Viviane DUVAL.

Secrétaire de séance : Geneviève MOULINIER.

La séance est ouverte à 20 h 37.

Mme le Maire invite les élus à faire connaître leurs remarques sur le procès-verbal du 14 décembre 2023. Il est adopté l'unanimité.

### Ordre du jour :

- Délibération pour la création d'un poste pour la pause méridienne d'une AESH (11 h. 45 hebdomadaire - contrat horaire).
- Délibération pour le vote du devis de l'éclairage public,
- Délibération pour la nomination d'un nouveau délégué au SIRP.

### Informations diverses :

- Nomination d'un conseiller avec délégation aux affaires scolaires,
- Motion pour la défense de nos territoires,
- Information USTOM (formation compostage),
- Informations SIRP,
- Déplacement de l'abri des bouteilles de gaz au foyer polyvalent,
- Point sur la téléphonie, fibre et copieur,
- Information sur le PLUi-H,
- Information sur le classement / déclassement de la voirie.

### - Délibération pour la création d'un poste pour la pause méridienne d'une AESH (11 h. 45 hebdomadaire - contrat horaire)n° 2024-009.-

Un enfant nécessite une Accompagnante d'Elève en Situation de Handicap, lors de la pause méridienne tous les vendredi de 11 h. 30 à 13 h 15, soit pendant 1 h. 45 pour une quotité de 1.75/35<sup>ème</sup>.

Cette plage horaire n'étant prise en charge ni par l'Education nationale, ni par aucun organisme, il convient d'ouvrir un poste rémunéré sur une base horaire + Congés payés et indemnité de fin de contrat. L'AESH sera rémunérée en fonction des heures réelles effectuées.

Ce contrat à rémunération horaire doit être exceptionnel et justifié auprès du comptable du Trésor par un état détaillé des heures, remis par le salarié et contresigné par le Maire.

Les crédits nécessaires doivent être prévu au budget.

L'assemblée vote POUR à l'unanimité.

**- Délibération pour le vote du devis d'éclairage public n° 2024-10.-**

Ce projet qui a été plusieurs fois évoqué et dont la réalisation devient indispensable, entre désormais dans sa phase d'exécution. Mme le Maire donne lecture du devis présenté par le SDEEG, partenaire de la Commune de Flaujagues et maître d'œuvre dans ce type de projet. Il s'élève à 67 005 € HT, soit 74 735,56 € TTC.

Elle précise qu'il s'agit d'un devis réajusté par rapport au devis initial sur lequel l'Etat, dans le cadre du FONDS VERT, a accordé à la Commune une participation de 40%.

Il sera demandé au SDEEG un subventionnement (20%/prêt à taux 0) lors de la prochaine réunion sur le plan de financement.

Mme le Maire invite les élus à se prononcer sur l'acceptation de ce devis.

L'assemblée vote POUR à l'unanimité et charge Mme le Maire de la signature du devis.

**- Délibération pour la nomination d'un nouveau délégué au SIRP n° 2024-011.-**

Suite au décès de Madame Nelly BENEDICK, déléguée au SIRP, il convient de compléter les membres du syndicat de regroupement pédagogique.

Madame Geneviève MOULINIER Conseillère, ayant repris ces prérogatives, présente sa candidature ; elle ne participe ni aux débats, ni au vote.

Mme Geneviève MOULINIER est désignée par 11 voix au poste de délégué au SIRP.

## INFORMATIONS

*-Nomination d'un conseiller avec délégation aux affaires scolaires :*

Pour ce point, Mme le Maire décide de présenter les différentes étapes qui conduiront les élus à se réunir de nouveau. Mme le Maire informe que ce poste, eu égard à son implication active, a été proposé à Mme Moulinier Geneviève et souhaite, afin de prendre par la suite la délibération ad hoc, demander l'aval du Conseil sur ce choix.

Le déroulé se présente comme suit :

**Etape 1 : modification du tableau du Conseil Municipal :**

Il convient de prendre une délibération indiquant la suppression du poste de 4<sup>ième</sup> adjoint

**Etape 2 : proposition de nomination d'un conseiller municipal avec délégation;**

Il prend la forme d'un arrêté non daté où le Maire délègue une partie de ses compétences et indique si il y a délégation de signature ou pas pour celle -ci.

**Etape 3 : modification de la répartition des indemnités des élus :**

Madame le Maire donne lecture des textes de références : Article 2123-24-1 du CGTC, points II et II.

L'indemnité allouée à un conseiller municipal avec délégation dans les communes de moins de 100 000 habitants doit respecter l'enveloppe budgétaire des indemnités et ne doit pas dépasser celles attribuées aux Maires et Adjoints.

Il est nécessaire de reprendre la délibération d'attributif des indemnités en :

- concrétisant la nomination du conseiller en question,
- en indiquant que les pourcentages des indemnités ne seront pas modifiés.

L'enveloppe budgétaire sera stable hormis l'augmentation du point d'indice 2024 dont nous avons été informés ce jour.

- *Motion pour la défense de nos territoires*

Mme le Maire donne lecture de la motion et invite le Conseil à se prononcer sur la signature de celle-ci dont ils ont eu un exemplaire par mail.

- *Information USTOM*

Un service de broyage à domicile au tarif de 25 € de l'heure est à l'étude.

Le problème des plateformes de dépôt se pose, car elles deviennent des dépôts sauvages pour toutes sortes de déchets.

Un autre service propose des ateliers de sensibilisation au compostage pour détourner les restes alimentaires des ramassages. Pour l'organisation de ces ateliers, les élus proposent la mise à disposition du stade.

- *Information SIRP.*

Les prévisions pour le fonctionnement du SIRP font apparaître une importante augmentation des frais de fonctionnement. En 2023, notre participation était de 64 173,58 € et elle passerait en 2024 à 88 676 €. Cette augmentation résulterait du fait que nous n'avons plus de contrats aidés.

Dans ce calcul est comptabilisée l'indemnisation d'une ancienne titulaire en situation de longue maladie, qui devrait prendre fin en février 2024.

Nous allons étudier les postes sur lesquels nous pourrions réaliser quelques économies.

- *Déplacement de l'abri des bouteilles de gaz au foyer polyvalent.*

L'installation technique sera assurée par la Sté LAVANDIER EPCI et payée par la Mairie, tandis que l'abri sera réalisé par le Comité des Fêtes.

- *Point sur la téléphonie, fibre et copieur.*

Ce dossier a été géré par Mr VAN DER ZEE qui livre au Conseil les résultats de ses recherches.

- *Information sur le PLUi-H.*

Une réunion avec le bureau d'études et Mr Dudon, Maire de Pessac en charge des questions d'urbanisme, pour la complétude du dossier du PLU-I H est prévue.

*Information sur le classement / déclassement de la voirie.*

Mme le Maire indique avoir demandé un plan de rues et routes. Mr Vienne de la Sté AVI-CONSEIL, prestataire, a établi un devis. Une mise à jour des voies, routes est nécessaire. Le chemin de Lestage doit être déclassé et doit être soumis à enquête sur une partie.

Un point AIPS est fait par Geneviève MOULINIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.